

70-01-2021
Prilly, le 08.06.2021

Postulat contre le bruit de la circulation routière : Le calme, un luxe ? Non une nécessité !

Madame et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Selon l'agence européenne pour l'environnement, le bruit affecte la santé et le bien-être de millions de personnes en Europe. En Suisse, env. 14% de la population est exposée à un bruit routier excessif¹ de longue durée préjudiciable à sa santé. Ce qui peut provoquer des conséquences désastreuses : 12000 décès prématurés par an, troubles du sommeil, effets négatifs sur le système cardiovasculaire et sur le métabolisme, troubles cognitifs chez les enfants. D'après l'Organisation mondiale de la santé, le bruit est le deuxième facteur environnemental à l'origine des problèmes de santé juste après la pollution atmosphérique.

Selon la statistique du bruit établie par l'OFEV en 2018, environ 1 million de Suisse, soit un habitant sur 7 est encore exposé au bruit au-delà des valeurs limites.²

Le calme est un bien précieux, qui non seulement contribue à notre santé et à notre bien-être, mais favorise aussi la vie en communauté et valorise tant les lieux d'habitation que de travail.

Pourtant sa préservation n'est pas suffisamment prise en compte, ou alors trop tardivement, dans le développement des zones habitées.

Comme exemple, la route de Cossonay a été classée par la DGE en 2010 dans la zone limite d'immission des nuisances sonores³ du trafic selon la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Toujours sur cet axe routier plusieurs projets de création de nouveaux quartiers à haute densité sont en cours ou finalisés regroupant plusieurs centaines de nouveaux logements.

Je ne doute pas que toutes ces informations sauront susciter chez vous l'intérêt que j'espère sachant que ce sujet est une thématique de santé publique reprise régulièrement dans les médias ces dernières années.

Questions à la Municipalité :

Alors que les délimitations des nuisances sonores sont connues depuis de très nombreuses années, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle rien entrepris pour lutter contre celles-ci ?

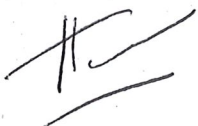
Et si en revanche il y avait des mesures prises, pouvez-vous montrer où, comment, depuis quand et avec quel résultat ? Quel enseignement en avez-vous tiré ?

Que compte faire la Municipalité pour enfin combattre les nuisances sonores prévalentes dans toute la commune et en augmentation drastique ?

Y aura-t-il des mesures incitatives ? Lesquelles, où, avec quel objectif, dans quel délai ? Y aura-t-il des mesures contraignantes ? Lesquelles, où, avec quel objectif, dans quel délai ?

Je demande au Conseil d'accepter le présent postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et réponse au plus vite, sans dépasser le délai fixé à l'article 69 du règlement du Conseil.

Marco Pambianchi et consorts



Francis Richard

D. OERTLI

G. IRON

A. GIRON

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/info-specialistes/mesures-contre-le-bruit/mesures-contre-le-bruit-de-la-circulation-routiere.html>

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/communiqués.msg-id-72774.html>

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/bruit/fichiers_pdf/marche_suivre_cadastre_bruit.pdf